



modification de mon statut cadre sur ma fiche de paie

Par **droit46**, le **24/12/2022** à **14:19**

Bonjour,

suite à négociations en fin d'année 2021 lors de mon entretien annuel, mon employeur m'a passé cadre sur ma fiche de paie à compter de février 2022 (je n'ai signé aucun avenant) mais lmes cotisations cadres ont bien été prélevées.

En novembre, il m'a remis TAM, c'est à dire le statut que j'avais avant et re basculer les cotisations de Non cadres.

as t il le droit de faire ça sans mon accord ? je suis choqué et j'ai un sentiment de rétrogradation et de non respect de leurs engagements

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **24/12/2022** à **14:25**

Bonjour,

Effectivement, à mon sens vous pouvez prétendre à une rétrogradation et la refuser même si souvent les agents de maitrise cõtisent comme les cadres...